

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **30 mai 2016**

Délibération n° 2016-1240

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Préservation et valorisation de la trame verte - Echanges de données avec le SYMALIM - Subventions à Arthropologia, CDRP du Rhône, CEN Rhône-Alpes, Fédération du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique, Fédération départementale des chasseurs du Rhône, FRAPNA du Rhône, LPO du Rhône et CBNMC**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Gouverneure

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : lundi 9 mai 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 1er juin 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mmes Balas, Basdereff, Beauteemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneure, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morage, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vincendet.

Absents excusés : Mmes Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Barret (pouvoir à Mme Sarselli), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mmes Laval (pouvoir à Mme Corsale), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Vial (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 30 mai 2016**Délibération n° 2016-1240**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Préservation et valorisation de la trame verte - Echanges de données avec le SYMALIM - Subventions à Arthropologia, CDRP du Rhône, CEN Rhône-Alpes, Fédération du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique, Fédération départementale des chasseurs du Rhône, FRAPNA du Rhône, LPO du Rhône et CBNMC**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 avril 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon met en œuvre une politique de gestion et de valorisation des espaces naturels issue du dispositif approuvé par délibération du Conseil n° 2006-3763 de la Communauté urbaine de Lyon du 13 novembre 2006, et du transfert, le 1er janvier 2015, de la politique départementale des espaces naturels sensibles et du Plan départemental et métropolitain des itinéraires de promenade et de randonnée (PDMIPR).

L'année 2016 constitue une période de redéfinition du cadre d'intervention pour la préservation et la gestion des espaces naturels et agricoles. L'année 2016 s'inscrit par conséquent dans le cadre défini par la Communauté urbaine en 2006 soutenant des actions portées par des associations ou syndicats mixtes, de préservation de la biodiversité et de connaissance, de valorisation et de communication sur les espèces et les milieux naturels.

Il est proposé au Conseil de soutenir les actions de 7 associations et du Syndicat mixte pour la création et la gestion du Conservatoire botanique national du Massif central en application de la convention triennale de partenariat 2013-2016. 2 nouveaux partenariats avec des associations sont proposés, l'un avec le Comité départemental de randonnée pédestre pour participer à la valorisation de la compétence en matière de randonnée et, le second, avec la Fédération du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique pour développer la connaissance et la prise en compte des milieux aquatiques sur le territoire.

Pour accroître la lisibilité des partenariats au sein de la Métropole, plusieurs conventions (Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA), Arthropologia, Fédération du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique, Conservatoire botanique national du Massif central) rassemblent les projets mutualisés entre plusieurs services/directions de la Métropole et les partenaires. La présente délibération et chaque convention concernée précisent l'engagement financier de chacun des services de la Métropole.

Pour l'ensemble de ces services, en 2015, le budget de fonctionnement alloué pour les actions de protection, de connaissance et de valorisation de la biodiversité et du patrimoine était de 248 177 €. Le budget proposé pour 2016 est de 229 555 €. Il est en baisse de 7,5 % et est cohérent avec le cadrage budgétaire.

Dans le cadre de l'animation et de la gestion conjointe du site Natura 2000 "Pelouses milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel Jonage" et afin d'améliorer les connaissances et l'efficacité des actions menées par la Métropole et le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Grand Parc Miribel Jonage (SYMALIM), il est proposé d'établir un cadre contractuel d'échange, permanent et gratuit des données numériques sur la biodiversité.

1° - La Ligue de protection des oiseaux (LPO) du Rhône

L'association LPO du Rhône est une association départementale basée à Lyon et fédérée à un échelon régional avec les autres associations départementales. Cette association intervient fréquemment sur le territoire de la Métropole : actions de protection et de suivi des populations d'oiseaux et autres vertébrés terrestres, actions d'éducation et d'information auprès des scolaires et du grand public.

Parmi les actions nouvelles pour 2016 figurent l'identification des mares agricoles prioritaires dans le cadre du Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) de l'agglomération lyonnaise, porté par la Métropole.

Les actions prévues au titre de l'année 2016 et leur plan de financement sont les suivants :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Métropole de Lyon - Service écologie et développement durable			
suivi de l'avifaune des roselières par l'indice ponctuel d'abondance (IPA)	3 315	Métropole de Lyon	26 000
suivi d'indicateurs agricoles dans l'ouest du Grand Lyon	4 590		
suivi d'indicateurs en milieu urbain	4 590		
suivi de l'avifaune du Grand Lyon par le suivi temporel des oiseaux communs-échantillonnages ponctuels simples (EPS)	6 375		
diffusion de la connaissance dans le cadre de synthèses de données naturalistes	7 250		
identification des mares agricoles prioritaires dans le cadre des mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) "mare"	4 590		
participation à l'inventaire des reptiles du Grand Lyon (Communes de Jonage et Meyzieu)	6 120		
Métropole de Lyon - Service parcs et jardins			
actions d'inventaires et de gestion parc de Parilly	4 080	Métropole de Lyon	9 180
actions d'inventaires et de gestion parc de Lacroix-Laval	6 630		
Métropole de Lyon - Direction de la voirie			
recherche des rapaces nocturnes et rôle des arbres d'alignement	2 550	Métropole de Lyon	10 455
prise en compte de la biodiversité dans l'entretien des arbres d'alignement	4 335	Syndicat mixte du Rhône, des îles et des lônes (SMIRIL)	1 285
appui naturaliste et technique sur le corbeau freux	3 570	autofinancement	11 075
Total	57 995	Total	57 995

En 2015, cette subvention a permis, dans la continuité des années précédentes, la réalisation d'un suivi de l'avifaune remarquable des roselières, du suivi temporel des oiseaux communs (STOC), de poursuivre le suivi de l'évolution de la qualité écologique de secteurs urbains en densification et de suivre des espèces remarquables tels que le faucon pèlerin et l'œdicnème criard. Elle a également permis de développer de nouvelles actions comme la prise en compte des corbeautières en milieu urbain.

2° - La Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA) du Rhône

La FRAPNA du Rhône met en œuvre un ensemble d'actions visant à préserver et à améliorer la connaissance globale d'espèces présentes dans les espaces naturels de l'agglomération. La FRAPNA du Rhône a, depuis 30 ans, une implication forte sur le territoire de la Métropole. Elle mène, avec son réseau de bénévoles, un ensemble d'actions de suivi de la faune et de la flore et réalise des inventaires permettant de connaître la répartition des populations, leurs évolutions et de proposer des mesures de conservation et de protection. Par ailleurs, la FRAPNA du Rhône développe et anime de nombreuses actions d'éducation à l'environnement.

Les actions prévues au titre de l'année 2016 sont décrites dans le tableau suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Métropole de Lyon - Service écologie et développement durable			
suivi des chiroptères	6 375,00	Métropole de Lyon	26 000
suivi du blaireau	1 912,50	autres financeurs	19 879
inventaire mammifères aquatiques remarquables	1 275,00	autofinancement	7 637,50
médiation faune sauvage	9 287,50		
entomofaune xylophage des arbres remarquables	1 275,00		
inventaire entomologique des pelouses des Monts d'Or	4 462,50		
suivi de la cressonnière de Vaise	5 275,00		
atlas des zones humides	8 504,00		
réunions restitution	637,50		
cahier nature culture lépidoptères	10 625,00		
Métropole de Lyon - Service parcs et jardins			
accompagnement à la mise en œuvre de la gestion forestière de Parilly et Lacroix-Laval	3 187,50	Métropole de Lyon	2 550
Métropole de Lyon - Direction de l'eau			
accompagnement réhabilitation de la zone humide d'Yvours	14 250,00	Métropole de Lyon	11 000
Total	67 066,50	Total	67 066,50

En 2015, cette subvention a permis de soutenir les actions de suivi des chiroptères sur le territoire métropolitain, de l'entomofaune remarquable, en particulier les insectes xylophages (bois vivant et/ou mort) et saproxylophage (bois mort) mais également de suivre, gérer et protéger des habitats naturels ou des espèces emblématiques ou ordinaires, en particulier le castor et le blaireau. La FRAPNA a également participé à la valorisation, la sensibilisation et la diffusion de la connaissance avec l'édition d'un cahier nature et réalisé un atlas des zones humides.

3° - Arthropologia

Arthropologia est une association loi 1901 basée à la Tour de Salvagny au sein de l'écocentre qu'elle contribue à développer, notamment à travers ses jardins (2,5 hectares). Elle a pour objet l'étude, l'information et la protection de la nature. Arthropologia intervient sur les arthropodes, essentiellement les insectes, mais également sur les plantes avec, tout naturellement, les relations plantes-insectes. Arthropologia traite également d'autres domaines naturalistes comme les amphibiens et les reptiles, les milieux naturels, urbains, etc.

Arthropologia joue également un rôle actif dans l'information et la pédagogie autour de la nature (animations, expositions, publications, etc.). L'association participe ou organise notamment des événements à destination du grand public (sorties, conférences, stands, etc.), et des actions d'éducation à l'environnement pour les scolaires et centres de loisirs.

Les actions 2015, financées par la Métropole, ont concerné le suivi participatif des abeilles sauvages, ce suivi permettant la poursuite et l'approfondissement de la connaissance des abeilles sauvages dans la continuité du projet Urbanbees. Arthropologia a également organisé des ateliers pour les adultes, les scolaires et les professionnels, des journées portes ouvertes pour le grand public, des suivis entomologistes, ou encore la mise à jour de la base de données visionature.

Parmi les nouveautés pour 2016 figure un accompagnement aux schémas directeurs des parcs de Lacroix-Laval et de Parilly. Il s'agit d'analyser les situations locales, de rencontrer les services afin de les aider à mettre en œuvre des mesures pour favoriser la biodiversité.

Les actions prévues au titre de l'année 2016 sont décrites dans le tableau suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Volet biodiversité			
accompagnement suivi participatif	22 200	Métropole de Lyon	32 400
accompagnement changement de pratiques	3 000	Métropole de Lyon - Service parcs et jardins	15 000
suivis faunistiques	21 600	Région Auvergne Rhône-Alpes	10 000
bilan, coordination	600	Compagnie nationale du Rhône	5 000
accompagnement aux schémas directeurs des parcs de Lacroix-Laval et Parilly	15 000		
<i>Sous-total</i>	<i>62 400</i>	<i>Sous-total</i>	<i>62 400</i>
Volet jardins de l'écocentre			
animations grand public (hors plan d'éducation au développement durable - PEDD)	19 000	Métropole de Lyon	18 935
animations enfants (hors plan d'éducation au développement durable - PEDD)	7 500	Région Auvergne Rhône-Alpes	5 000
expérimentation	17 435	fondations privées	10 000
		autofinancement	10 000
<i>Sous-total</i>	<i>43 935</i>	<i>Sous-total</i>	<i>43 935</i>
Total	106 335	Total	106 335

4° - La Fédération départementale des chasseurs du Rhône

La Fédération départementale des chasseurs du Rhône a pour mission principale de participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique, à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats. Ses actions sont encadrées, conformément à l'arrêté ministériel du 4 décembre 2003, par un schéma départemental de gestion cynégétique. Le schéma, approuvé en 2011 pour une période de 6 années (2011-2017), a été élaboré en concertation avec la Chambre d'agriculture et les représentants de la propriété privée rurale et des intérêts forestiers. La Fédération départementale des chasseurs du Rhône est devenue un partenaire privilégié des collectivités dans ses réflexions et opérations liées à la gestion des espaces naturels et agricoles.

Les actions prévues au titre de l'année 2016 sont décrites dans le tableau suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
accompagnement des collectivités sur des politiques ou des aménagements ayant une incidence sur les habitats naturels et la faune sauvage, et en informer les gestionnaires du territoire	4 000	Métropole de Lyon	11 500
amélioration, diffusion, communication des connaissances sur les habitats naturels et leurs évolutions, la faune sauvage à enjeu et son état sanitaire	8 000	autofinancement	2 500
conciliation et sécurisation des différents usages et fréquentations au sein des espaces naturels et agricoles	2 000		
Total	14 000	Total	14 000

Les actions 2015 ont permis d'accroître la prise en compte de la biodiversité dans les politiques ou des aménagements de la collectivité ayant une incidence sur les habitats naturels et la faune sauvage (gestion d'espaces, mise en place de cultures intermédiaires favorables à la biodiversité, suivi de la création de passages à faune). L'association a également contribué à l'amélioration des connaissances à destination des gestionnaires sur les habitats naturels et leurs évolutions, la faune sauvage à enjeu et son état sanitaire. Elle a également travaillé à l'échelle de la Métropole sur le bon fonctionnement des écosystèmes avec le maintien d'un couvert herbacé favorable à la biodiversité en zones de céréaliculture au-delà des périodes réglementaires. Enfin, la Fédération a participé, notamment dans les projets nature, à des actions de conciliation et de sécurisation des usages.

5° - Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Rhône-Alpes

Le CEN Rhône-Alpes est une association dont la mission, déclarée d'intérêt général, est la conservation et la mise en valeur des richesses biologiques, écologiques et paysagères de la région Auvergne Rhône-Alpes afin d'en assurer la pérennité pour le bénéfice de la collectivité.

Le Conservatoire est doté d'un Conseil scientifique composé de spécialistes et fait appel à une équipe technique expérimentée. Il bénéficie d'une solide expérience de la gestion des espaces naturels dans la région Auvergne Rhône-Alpes. Ses actions sont basées sur une volonté forte d'engager des partenariats avec l'ensemble des acteurs territoriaux.

Le Conservatoire est agréé depuis 2013 par le Préfet de région et le Président du Conseil régional, au titre de l'article L 414-11 du code de l'environnement, sur la base d'un plan d'actions quinquennal (PAQ) des 4 CEN de Rhône-Alpes. Le PAQ élaboré en concertation avec l'ensemble des partenaires réaffirme les fonctions majeures du Conservatoire :

- définition et mise en œuvre de la gestion de sites,
- appui aux territoires,
- contribution à l'échange de savoir-faire et à l'animation de réseaux d'acteurs,
- évaluation et gestion de bases de données et observatoires.

Le CEN Rhône-Alpes accompagne la Métropole depuis 1998 pour la gestion des espaces naturels de Crépieux-Charmy, site majeur de production d'eau potable pour l'agglomération lyonnaise. Eau du Grand Lyon, filiale de Véolia, est l'exploitant du champ captant de Crépieux-Charmy dont la Métropole est propriétaire hors domaine public fluvial. De nombreuses actions d'entretien et de restauration sont réalisées par l'exploitant du champ captant.

Le champ captant, situé en zone alluviale et inaccessible au public, dispose d'espèces et de milieux à enjeux dont la protection est assurée par des périmètres liés au captage interdisant toute activité sauf celles en liaison directe avec l'exploitation, le traitement et la distribution de l'eau. Un arrêté préfectoral de protection de biotope, pris en 2006, conforte la volonté de la Métropole de conserver cet espace.

La programmation 2016 s'inscrit dans un 4° plan de gestion couvrant la période 2014-2019, approuvé en 2015 par l'ensemble des partenaires. Une convention-cadre pluriannuelle précise les rôles et modalités du partenariat entre la Métropole et le CEN.

Le programme d'actions 2016 prévoit, en particulier, un accompagnement du CEN pour une expérimentation de fauche sur des pelouses sèches, pour l'entretien des milieux ouverts (grande prairie et pelouses sèches) et la gestion des plantes invasives par l'exploitant du champ captant, la réalisation de plusieurs inventaires et suivi d'espèces ou groupe d'espèces (avifaune, amphibiens, libellules, etc.), le suivi de végétation des zones ouvertes.

Les actions prévues au titre de l'année 2016 sont les suivantes :

- restauration de milieux,
- études et suivis scientifiques,
- dépenses spécifiques confiées à des intervenants extérieurs,
- gestion de l'encadrement du projet.

La participation de la Métropole au programme d'actions 2016 s'élève à 27 375 €. Pour mémoire, le montant de la subvention de fonctionnement attribuée en 2015 était de 29 290 €.

6° - La Fédération du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique

La Fédération du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique exerce une mission principale qui est de coordonner dans le département l'important travail mené par les responsables et adhérents de chaque associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques (AAPPMA) dans le domaine de la préservation des habitats piscicoles naturels, de la réhabilitation des milieux aquatiques dégradés, de la sensibilisation des citoyens et de leurs représentants aux enjeux liés à la protection des écosystèmes aquatiques.

Conformément à ses statuts, la Fédération du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique partage des objectifs communs avec la Métropole et met en œuvre des actions en faveur de la connaissance, de la protection et de la gestion du patrimoine naturel.

Le programme d'actions 2016 prévoit des études et suivis d'habitats, de faune (écrevisse à pied blanc) et de flore des milieux aquatiques de la Métropole, un appui technique à la Métropole et aux gestionnaires du territoire pour une meilleure prise en compte des enjeux écologiques dans l'aménagement du territoire et les activités économiques, ou encore des participations à des manifestations.

Les actions prévues au titre de l'année 2016 sont décrites dans le tableau suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
études et suivis habitats/faune/flore des milieux aquatiques	2 700	Métropole de Lyon	2 960
appui technique à la Métropole et aux gestionnaires du territoire	4 000	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	2 020
communication et médiation	1 600	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse	3 320
Total	8 300	Total	8 300

7° - Conservatoire botanique national du Massif central (CBNMC)

Le Conservatoire botanique national du Massif central (CBNMC) est un syndicat mixte agréé par le Ministre en charge de l'écologie pour intervenir dans les 10 départements du Massif central, dont le Rhône et la Métropole. Il intervient dans les domaines suivants fixés par le décret du 8 juillet 2004 :

- la connaissance de l'état et de l'évolution de la flore et des habitats associés,
- la conservation des éléments rares et menacés de la flore,
- l'assistance technique et scientifique à l'État et aux collectivités territoriales en matière de flore sauvage et d'habitats naturels et semi-naturels,
- l'information et l'éducation du public à la connaissance et à la préservation de la diversité végétale.

La convention-cadre 2013-2015 s'étant achevée, il est proposé de la renouveler pour les années 2016-2018 autour de la connaissance, de la préservation et de la valorisation de la trame verte et bleue. Ce partenariat permet à la Métropole de bénéficier d'un appui technique et scientifique en matière de flore sauvage et d'habitats naturels et semi-naturels, de pérenniser les échanges réciproques de données floristiques et de conforter le dialogue avec l'ensemble des acteurs privés ou publics agissant sur le territoire de la Métropole sur des problématiques similaires.

Le programme d'actions 2016 prévoit de :

- poursuivre ses missions de conseil, d'appui et de contrôle scientifique dans le cadre du suivi des mesures compensatoires liées au projet,
- prolonger l'inventaire floristique de la Métropole par une recherche approfondie des espèces remarquables et des préconisations d'action de conservation,
- soutenir l'animation d'un réseau participatif de veille botanique portant sur le suivi à long terme des stations d'espèces remarquables. En 2016, il est proposé de co-organiser 2 journées thématiques sur la flore à destination des naturalistes du territoire,
- garantir la validation scientifique des données floristiques versées dans la base de données sur le patrimoine naturel constituée par le centre de ressources sur la biodiversité de la Métropole,
- apporter une assistance scientifique et technique pour la conservation des éléments rares et menacés de la flore dans le cadre des politiques de la Métropole notamment à travers le suivi de l'expérimentation menée par la Métropole sur la multiplication de plantes locales et leur réintroduction dans le milieu naturel,
- apporter une aide méthodologique pour la création d'une donnée d'occupation du sol par les milieux naturels dans le cadre de l'élaboration de la trame verte et bleue de la Métropole,
- accompagner le projet agro-environnemental et climatique (PAEC) de l'agglomération lyonnaise 2016-2022 en :
 - . participant au comité technique du PAEC,
 - . élaborant et adaptant conjointement la liste des espèces indicatrices des bonnes pratiques agricoles et prise en compte des espèces à enjeu de conservation.

Les actions prévues au titre de l'année 2016 sont les suivantes :

- réalisation des suivis scientifiques sur les sites aménagés des Rives de Saône,
- contribution technique et scientifique à la réalisation d'une cartographie de l'occupation des sols,
- élaboration de la liste des espèces végétales indicatrices dans le cadre du PAEC du Grand Lyon,
- amélioration de la connaissance des espèces et espaces naturels remarquables sur le territoire de la Métropole,
- animation d'un réseau d'observateurs des espèces remarquables,
- coordination générale du dispositif.

La participation de la Métropole au programme d'actions 2016 s'élève à 35 200 €. Pour mémoire, le montant de la subvention de fonctionnement attribuée en 2015 était de 37 475 €.

8° - Comité départemental de randonnée pédestre (CDRP) du Rhône

Depuis janvier 2015, la Métropole est compétente en matière de protection et de valorisation des sentiers de randonnée inscrits au plan des itinéraires de promenade et de randonnée, en lieu et place du Département.

Cette politique s'appuie sur des partenariats avec différentes structures permettant de mieux connaître, valoriser et suivre la qualité du réseau sur le territoire métropolitain.

Il est proposé de poursuivre le soutien des actions du Comité départemental de randonnée pédestre (CDRP) du Rhône. Le CDRP est une association loi 1901 investi des missions équivalentes à la Fédération française de randonnée mais déclinées à son environnement local. Le CDRP a pour missions de développer la randonnée pédestre comme pratique sportive, de créer et entretenir les itinéraires grande randonnée (GR®), grande randonnée promenade (GRP®) et de promenade et de randonnée (PR), contribuer au suivi des itinéraires avec le programme "Eco veille", valoriser le tourisme vert et les loisirs, élaborer les Topoguides® qui décrivent les itinéraires, sensibiliser les enfants à l'environnement et former les animateurs et les baliseurs.

Le CDRP regroupe une équipe sentiers balisage de 70 personnes, une équipe de formation aux baliseurs et animateurs de 18 personnes, 48 associations fédérées et 3 570 adhérents licenciés dont 2 500 sur le territoire métropolitain.

Le CDRP a sollicité la Métropole pour poursuivre la démarche de labellisation des sentiers métropolitains. Pour ce faire, un travail important de recueil des données terrain est nécessaire et permettra d'alimenter et de mettre à jour les bases de données informatiques de la Métropole. L'association propose également de participer à la promotion de la randonnée du territoire métropolitain en créant des "randofiches" pour les sentiers labellisés. Ces fiches seront téléchargeables sur le site internet du CDRP.

Les actions prévues au titre de l'année 2016 sont reprises dans le tableau suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
recueil des données terrain	5 000	Métropole de Lyon - Service écologie et développement durable	12 000
labellisation des sentiers	3 850	autofinancement	2 350
conception des "randofiche"	5 000	autre source de financement (comité régional)	11 000
animer le territoire par la randonnée	11 500		
Total	25 350	Total	25 350

9° - Convention d'échange d'informations naturalistes entre le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du parc de loisirs et du lac de Miribel-Jonage (SYMALIM) et la Métropole

Le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du parc de loisirs et du lac de Miribel-Jonage (SYMALIM), propriétaire du Grand parc Miribel Jonage, site de 2 200 hectares situé aux portes de l'agglomération lyonnaise, a pour objet :

- de préserver la ressource en eau potable,
- de maintenir le champ d'expansion des crues du Rhône,
- de préserver et valoriser le patrimoine naturel,
- d'améliorer l'accueil des populations urbaines,
- d'assurer l'animation du site Natura 2000 "Pelouses milieux alluviaux et aquatiques de l'Île de Miribel Jonage".

Le SYMALIM, dans le cadre d'une délégation de service public, a confié l'exploitation du Grand Parc Miribel Jonage à un régisseur intéressé, la Société d'économie mixte pour la gestion et l'animation des équipements de plein air et de loisirs du parc de Miribel-Jonage (SEGAPAL).

Dans le cadre de ses compétences, la Métropole s'est dotée d'un centre de ressources sur la biodiversité dont la vocation est de rassembler les connaissances naturalistes (faune-flore et habitats) dans des bases de données géolocalisées portant sur le territoire de la collectivité.

La Métropole et le SYMALIM via la SEGAPAL détiennent, chacun en ce qui les concerne, des études et des données écologiques, dont ils sont auteurs ou producteurs ou provenant de sources externes.

La convention a pour objet, d'une part, de définir à titre gratuit les conditions de mise à disposition des études et des échanges de données naturalistes (faune, flore et habitats) géolocalisées entre la Métropole et le SYMALIM et sa structure de gestion, et d'autre part, de définir les conditions d'accès et de diffusion de ces données. Elle serait conclue sans limitation de durée ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant global de 229 555 € dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de préservation et de valorisation des milieux naturels et des espèces pour l'année 2016, répartie comme suit :

- 45 635 € au profit de la Ligue de protection des oiseaux (LPO) du Rhône,
- 28 550 € au profit de la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA) du Rhône,
- 66 335 € au profit d'Arthropologia,
- 11 500 € au profit de la Fédération départementale des chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon,
- 27 375 € au profit du Conservatoire des espaces naturels (CEN) Rhône-Alpes,
- 2 960 € au profit de la Fédération du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
- 35 200 € au profit du Conservatoire botanique national du Massif central (CBNMC),
- 12 000 € au profit du Comité départemental de randonnée pédestre (CDRP),

b) - l'attribution de subventions d'équipement d'un montant global de 13 020 € dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de rivière de la Mouche et de la réhabilitation du ruisseau de Thou, répartie comme suit :

- 11 000 € au profit de la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA) du Rhône,
- 2 020 € au profit de la Fédération du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique,

c) - les conventions annuelles à passer entre la Métropole de Lyon, la LPO du Rhône, la FRAPNA du Rhône, Arthropologia, la Fédération départementale des chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon, le CEN Rhône-Alpes, la Fédération du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique, le CBNMC et le CDRP définissant, notamment, les conditions d'utilisation des subventions,

d) - la convention-cadre à passer avec le CBNMC définissant l'organisation du partenariat,

e) - la convention d'échange d'informations naturalistes entre la Métropole et le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du parc de loisirs et du lac de Miribel-Jonage (SYMALIM).

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **Les dépenses** de fonctionnement en résultant, soit 229 555 € au total, seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 :

- compte 6574 - fonction 76 - opération n° 0P27O2005, pour un montant de 192 370 €,
- compte 6574 - fonction 76 - opération n° 0P27O3131A, pour un montant de 26 730 €,
- compte 6574 - fonction 76 - opération n° 0P09O4389, pour un montant de 10 455 €.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 20422 - fonction 734 - opération n° 0P21O2615, pour un montant de 11 000 €.

5° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 20422 - fonction 76 - opération n° 0P27O1173, pour un montant de 2 020 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 1 juin 2016.